

Fiche thématique

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

MARS 2026



TOUS CONNECTÉS

Fiche thématique – Qualité des milieux de vie



Préambule/ angle de la fiche : Cette fiche s'adresse aux porteurs de projets territoriaux : collectivités, animateurs de CLS et de PAT, coordinateurs de CPTS/MSP, gestionnaires d'espaces naturels, associations, acteurs de l'urbanisme et de l'habitat.... Elle propose des repères pour intégrer la qualité des milieux de vie — air, eau, sols, milieux intérieurs et extérieurs — dans une logique « Une Seule Santé », en recherchant des cobénéfices pour la santé humaine, la santé animale et le bon fonctionnement des écosystèmes. L'accent est mis sur les usages, les choix de matériaux, de produits et d'espèces, ainsi que sur les pratiques favorables aux trois santés, à différentes échelles (forêt, milieux agricoles, habitat,...). Elle ne traite pas de manière détaillée de l'aménagement de l'espace public, abordé dans la fiche « Aménagements favorables aux 3 santés ».

1. Notions de base sur la qualité des milieux de vie et lien avec l'approche Une seule santé

a. Qu'entend-on par « qualité des milieux de vie » ?

La qualité des milieux de vie renvoie à l'ensemble des caractéristiques physiques, chimiques, biologiques, sociales et écologiques des environnements dans lesquels les êtres humains, les animaux, les végétaux et les micro-organismes vivent, interagissent, se déplacent, etc. Elle prend en compte les interactions étroites entre la santé humaine, la santé animale et le bon fonctionnement des écosystèmes, dans une perspective d'équilibre et de durabilité.

Elle concerne :

- **Les milieux extérieurs** : jardins privés, parcs, forêts, prairies, eau de surface et souterraine, sols, paysages, axes de communications, environnements bâtis...
- **Les milieux intérieurs** : logements, écoles, crèches, lieux de travail, établissements sanitaires et médico-sociaux, transports, équipements sportifs et culturels...

b. Pourquoi agir sur la qualité des milieux de vie dans une logique « Une seule santé » ?

La qualité des milieux de vie est fortement conditionnée par les activités humaines (urbanisation, agriculture, industrie, transports), qui exercent des pressions multiples sur les écosystèmes : pollution de l'air, de l'eau et des sols, artificialisation et fragmentation des habitats, érosion de la biodiversité, contribution au changement climatique.

Ces dégradations affectent simultanément :

- la santé humaine (maladies chroniques, troubles respiratoires et cardiovasculaires, impacts sur le bien-être) ;
- la santé animale / biodiversité animale (perturbation des habitats, toxicité, déséquilibres favorables à certaines espèces opportunistes) ;
- la capacité des écosystèmes à remplir leurs fonctions essentielles (régulation climatique, filtration de l'eau, fertilité des sols, pollinisation).

L'approche « Une Seule Santé » permet de dépasser une lecture sectorielle de ces enjeux en considérant les **interactions entre les milieux, les usages et le vivant**.

Elle invite à agir en amont, non seulement sur les expositions et les risques, mais aussi sur les conditions écologiques et sociales qui soutiennent durablement la santé des territoires.

Appliquée à la qualité des milieux de vie, cette approche permet d'identifier et de valoriser des actions à **cobénéfices pour l'ensemble du vivant** :

- préserver ou restaurer les milieux naturels,
- améliorer la qualité de l'habitat et des environnements intérieurs,
- favoriser des usages plus sobres et respectueux,

Fiche thématique – Qualité des milieux de vie



- renforcer la résilience face au changement climatique.

Elle constitue ainsi un cadre pertinent pour concevoir des projets territoriaux conciliant prévention, qualité de vie et préservation du vivant.

2. Comment s'y prendre ?

Quelques principes simples pour guider les choix :

Ces principes peuvent s'appliquer à différents milieux (forêt, zones humides, habitat), sans entrer dans l'aménagement de l'espace public.

- **Sobriété et précaution** : éviter les solutions polluantes ou irréversibles ; privilégier des choix sobres, durables et réversibles.
- **Diversité** : favoriser la diversité des espèces, des matériaux et des solutions plutôt que des réponses uniformes.
- **Adaptation climatique** : anticiper la chaleur, la sécheresse ou l'excès d'eau pour préserver confort, santé et milieux.
- **Attention aux interfaces intérieur / extérieur** : l'air, l'eau, les sols et les matériaux sont des zones de transfert majeures pour la santé (qualité de l'air intérieur, humidité, radon, contamination des sols).
- **Pérennité socio-économique** : intégrer dès la conception les conditions de faisabilité, d'appropriation et de viabilité économique des projets, afin de garantir des bénéfices durables.

À l'échelle d'une commune ou d'un territoire, de nombreuses actions peuvent être engagées sans forcément créer de dispositifs spécifiques :

- *intégrer des objectifs de **réduction des expositions environnementales aux abords des lieux de vie** (air, bruit, chaleur) dans les Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et documents d'urbanisme ;*
- *préserver et restaurer les **milieux naturels fonctionnels** (zones humides, trames vertes et bleues), en associant les habitants par des démarches pédagogiques et participatives ;*
- *soutenir, dans le cadre des PAT, des **pratiques agricoles agroécologiques** favorables à la santé des sols, de l'eau, des animaux et des populations ;*
- ***rénovier le patrimoine bâti et créer des espaces extérieurs végétalisés** en lien avec les habitants ;*
- *associer les **acteurs de santé de premier recours** (MSP, CPTS) aux réflexions territoriales, afin de renforcer les actions de prévention / promotion de la santé.*

Des leviers d'actions territoriaux :

Plutôt que d'aborder séparément chaque compartiment environnemental, l'approche « Une Seule Santé » invite à agir sur des mécanismes transversaux.

→ **Agir sur l'habitat et ses abords**

La gouvernance du **PCAET** peut permettre d'introduire des actions visant à réduire les pollutions aux abords des lieux d'habitation.

Apaiser la circulation motorisée et développer la végétalisation aux abords des logements contribue à augmenter la biodiversité tout en réduisant l'exposition des habitants aux nuisances (polluants atmosphériques, bruit, stress thermique).

Limiter les pollutions et nuisances bénéficie à l'ensemble du vivant :

- pour les humains : amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur, réduction du bruit et des effets de la chaleur ;
- pour les animaux : diminution des toxicités et des perturbations d'habitats ;

Fiche thématique – Qualité des milieux de vie



- pour les écosystèmes : réduction de la dégradation des sols, de l'eau et de la biodiversité.

Par ailleurs, lutter contre la précarité énergétique en repérant les passoires et bouilloires thermiques et en étudiant leur réhabilitation permet d'améliorer le confort, de protéger la santé de leurs occupants et d'améliorer la valeur locative des logements.

La rénovation du bâti, associée à l'accompagnement des propriétaires, à la mobilisation des aides disponibles et au recours à des matériaux sains (bois non traité, biosourcés), contribue à améliorer durablement la qualité des milieux de vie tout en soutenant l'économie locale.

→ *Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets de territoire*

La prise en compte des continuités écologiques identifiées dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) permet de mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets de territoire.

Soutenir les fonctions écologiques des milieux dans le cadre des **trames vertes et bleues**, des **Projets alimentaires territoriaux (PAT)**, **Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)** et **Schémas de cohérence territoriale (SCoT)** contribue également à des bénéfices sociaux et économiques :

- maintien de services rendus par la biodiversité (pollinisation, qualité des eaux, régulation des crues...) ;
- valorisation paysagère et culturelle des espaces (cadre de vie, loisirs...) ;
- développement d'une ingénierie territoriale locale.

La préservation du foncier agricole en lien avec la trame verte et bleue et les PAT permet de soutenir les producteurs engagés dans des pratiques agroécologiques favorables à la biodiversité et à la santé. Cela bénéficie aux habitants et établissements du territoire (établissements scolaires, établissements médico-sociaux ou de santé), qui peuvent profiter de productions locales favorables à la santé. => **voir aussi la fiche thématique alimentation**

Des milieux fonctionnels (sols vivants, eau de bonne qualité, biodiversité diversifiée) sont plus résilients et jouent un rôle de régulation bénéfique aux trois santés.

→ *Soigner la relation entre usages et milieux*

La qualité d'un milieu dépend aussi des usages et de la cohabitation entre humains, animaux et végétaux. Intégrer ces enjeux **dans le cadre des SCoT et PLUi** et renforcer la communication auprès des acteurs locaux autour des liens entre les trois santés favorise l'acceptabilité des projets et des changements de pratiques durables.

Cadres structurants :

Cadres nationaux

- Le **Plan national santé environnement 4 (PNSE 4)** constitue le cadre de référence pour articuler santé humaine, environnement et prévention des expositions (air, eau, sols, environnements intérieurs).
- La **Stratégie nationale bas-carbone** et les **plans climat** soutiennent des choix sobres et résilients favorables à la qualité des milieux et à l'adaptation au changement climatique.
- La **Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) 2030** qui vise à décliner l'accord international adopté à Montréal par la COP15 au niveau national et poursuivre l'engagement de la France en faveur de la biodiversité.
- La **Loi Climat et résilience** et les **objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols** renforcent la préservation des sols, de l'eau et de la biodiversité.
- Les **cadres réglementaires sectoriels** (qualité de l'air extérieur, qualité de l'air intérieur en ERP, réglementation environnementale des bâtiments, radon) offrent des leviers concrets pour sécuriser les projets.
- **Pacte de la Haie** (porté par l'ADEME au national) qui vise à trouver des solutions de valorisation de la ressource pour mieux la préserver.

Fiche thématique – Qualité des milieux de vie

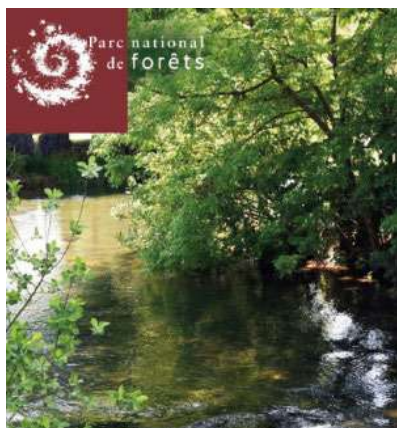
Cadres territoriaux

- Le **PRSE 4 Bourgogne-Franche-Comté (2023-2027)** offre un cadre régional structurant pour développer des actions *Une Seule Santé* adaptées aux territoires de la région.
- Les **PLU/PLUi** et **SCoT** permettent d'inscrire les enjeux de qualité des milieux de vie dans une vision territoriale cohérente.
- Les **PCAET** constituent un support opérationnel pour agir sur l'air, l'énergie, le climat et la résilience des milieux.
- Les **Contrats locaux de santé (CLS)** facilitent l'articulation entre collectivités, acteurs de santé et environnement.
- Les **PAT** favorisent le développement de systèmes alimentaires locaux plus durables, en soutenant des pratiques agricoles respectueuses des milieux et bénéfiques pour la santé des populations.
- **Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)** qui contribue à l'intégration des objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques publiques.
- **Feuille de route « Mieux vivre en Bourgogne-Franche-Comté » de la COP BFC.**

3. Exemples inspirants

Déploiement de l'approche « Une Seule Santé » sur le Parc national de forêts (Côte-d'Or / Haute-Marne)

Accueil - Observatoire du
Parc national de forêts



Le conseil scientifique du Parc national de forêts a engagé l'élaboration de lignes directrices pour le déploiement de l'approche « Une Seule Santé » sur son territoire.

Cette démarche vise à dépasser une lecture sectorielle pour s'intéresser à la **santé globale au sein des socio-écosystèmes forestiers**, en intégrant conjointement la santé des humains (habitants, personnels, visiteurs), la santé de la faune sauvage, la santé des végétaux (notamment les peuplements forestiers) et la santé des sols.

Le projet repose notamment sur la mise en place d'un **observatoire de la santé des socio-écosystèmes**, fondé sur l'interopérabilité de données existantes (forêt, faune, eau, usages, santé) et sur une **logique d'observation des tendances plutôt que la seule surveillance des maladies**. Il s'inscrit en cohérence avec la Charte du Parc national (2019-2034) et sa stratégie scientifique, avec un fort enjeu d'acculturation des équipes et des partenaires à cette approche intégrée.

Intérêt pour les 3 santés :

- **Santé humaine** : mieux comprendre les interactions entre milieux forestiers et santé (qualité de l'air, bien-être, exposition aux vecteurs), renforcer la prévention.
- **Santé animale et végétale** : suivre l'état de la faune, des forêts et des sols pour anticiper les déséquilibres.
- **Santé des écosystèmes** : renforcer la résilience des socio-écosystèmes forestiers par une observation intégrée.

Fiche thématique – Qualité des milieux de vie

Permis de végétaliser (Besançon, Doubs)

La Ville de Besançon permet aux habitants de demander un « permis de végétaliser » afin de planter, fleurir et entretenir, à proximité de leur domicile, des pieds d'arbres, des pieds de murs ou certains espaces du domaine public.

La demande s'effectue via un formulaire dédié. Les services municipaux étudient ensuite la faisabilité du projet et délivrent, en cas d'accord, une autorisation d'occupation temporaire gratuite du domaine public, encadrée par une charte précisant les règles à respecter (sécurité, accessibilité, entretien, choix des végétaux et pratiques écologiques).

La collectivité accompagne les initiatives citoyennes en facilitant leur mise en œuvre, notamment par des conseils techniques et un appui à la définition des projets, dans le respect des objectifs de végétalisation et de préservation de la biodiversité.

Lien : [Permis de végétaliser - Besançon](#)



Intérêt pour les 3 santés :

- **Santé des écosystèmes** : création de micro-habitats végétalisés, contribution à la trame écologique de proximité, amélioration locale des fonctions du sol (infiltration, limitation du ruissellement) et participation à la lutte contre les îlots de chaleur.
- **Santé animale (biodiversité)** : intérêt du dispositif pour créer des zones de refuge et soutenir la ressource alimentaire des insectes pollinisateurs, via des plantations/semis adaptés.
- **Santé humaine** : amélioration du cadre de vie (rues plus agréables), engagement et responsabilisation des habitants, apprentissages et changements de pratiques (entretien sans produits nocifs, choix de végétaux), renforcement du pouvoir d'agir.

Mini-résidence seniors "Résidence du Val de Joux" (Saint-Bonnet-de-Joux, Saône-et-Loire)

Lien : bvvi.org



Ce projet d'établissement médico-social original, porté par l'association « Bien Vieillir en Val de Joux », propose 24 logements individuels, de plain-pied, disposant d'une entrée indépendante par l'extérieur. L'habitat est conçu comme un véritable « lieu de vie », favorisant l'autonomie, le bien-être et la qualité du milieu de vie grâce à des espaces lumineux et appropriables par les résidents. La cuisine est préparée sur place avec des produits locaux.

Le projet est conçu pour éviter l'isolement avec des déjeuners intergénérationnels et des animations ouvertes à tous les habitants du village.

Les abords et cheminements vers le centre-bourg sont pensés pour que les résidents puissent accéder aux commerces à pied (boutique de presse, café, salon du coiffure) sans dépendre d'une navette.

Les résidents sont également impliqués dans des projets en lien avec le « tiers lieu du Val de Joux » porté par l'association. Ce tiers lieu, intégré à la structure et

disposant d'une entrée directe, permet de renforcer la dynamique du « vivre ensemble » entre les générations et les habitants du territoire.

En s'inscrivant dans le tissu local, en limitant les déplacements motorisés et en favorisant des usages partagés et ouverts sur le vivant, ce projet constitue une porte d'entrée concrète vers l'approche « Une Seule Santé », en reliant qualité de vie, cohésion sociale et préservation des milieux.

Fiche thématique – Qualité des milieux de vie

Réhabilitation de la crèche municipale de Saint-Ferjeux (Besançon, Doubs)

La réhabilitation de la crèche municipale de Saint-Ferjeux à Besançon a fait partie des opérations pilotes de la démarche « Bâtiments Durables ».

L'établissement accueille 60 enfants de 2 mois à 3 ans et favorise l'accueil inter-âge, la socialisation et l'éducation précoce.

L'intervention, achevée en janvier 2025, a porté une attention particulière à plusieurs dimensions du cadre de vie :

- conception des espaces intérieurs pour optimiser confort thermique, hygrométrie, acoustique et éclairage naturel, avec des matériaux tels que la brique de terre crue pour certaines cloisons ;
- choix de solutions performantes de sobriété énergétique (ventilation double flux, isolation renforcée, panneaux photovoltaïques) ;
- aménagement d'espaces extérieurs multifonctionnels plantés servant à la fois de zones ludiques pour les enfants et de zones d'infiltration des eaux pluviales, contribuant à la biodiversité locale et à l'adaptation au changement climatique.

Lien : [Crèche municipale Saint-Ferjeux - Terragilis](#)



Intérêt pour les 3 santés :

- **Santé humaine** : amélioration du confort intérieur (thermique, acoustique, qualité de l'air) et réduction des nuisances environnementales pour les enfants, les familles et le personnel.
- **Santé animale et végétale** : création d'espaces plantés qui soutiennent la biodiversité locale et favorisent les fonctions écologiques.
- **Santé des écosystèmes** : réduction de la consommation énergétique, limitation des pollutions et intégration de pratiques écologiques dans un équipement structurant pour le quartier.

Plantation et gestion durable des haies

Les haies ont de multiples fonctions dans les paysages agricoles en termes écologiques, agronomiques, paysagers et sociaux.



Plusieurs programmes de plantations (Plantons des haies par le ministère de l'Agriculture en 2021-2022, le Pacte en faveur des haies en 2024 et Bocages et paysages par le Conseil régional de BFC depuis 2005) ont permis aux acteurs des territoires de financer la replantation de haies et d'arbres champêtres. Parmi eux, des agriculteurs plantent tous les ans des tronçons pour restaurer une biodiversité utile aux cultures : en effet, la haie abrite des prédateurs de ravageurs de culture toute l'année afin que leur action soit efficace dès l'apparition des nuisibles. La haie forme également une barrière naturelle pour limiter la propagation d'un champ à l'autre.

Plusieurs structures peuvent accompagner les projets de plantation dans les territoires régionaux mais également la gestion durable des haies. Cette gestion permet de concilier le rôle économique des haies (fourniture de bois, de paille...) tout en assurant leur régénération et leur rajeunissement. Les plans de gestion

Fiche thématique – Qualité des milieux de vie



Le Label haie sont des outils mobilisables par les agriculteurs et les collectivités dans cet objectif de pérennisation.

Ressources disponibles sur le site internet d'alterre BFC : [Les outils de sensibilisation](#).

Intérêt pour les 3 santés :

- **Santé animale, biodiversité** : création d'habitats et de corridors pour la faune, soutien aux auxiliaires de cultures et à la biodiversité domestique et sauvage.
- **Santé humaine** : amélioration de la qualité de l'eau, limitation des pollutions diffuses (pesticides, nitrates), contribution à des environnements agricoles plus favorables à la santé.
- **Santé des écosystèmes** : protection des sols, stockage du carbone, régulation de l'eau et renforcement de la résilience des agroécosystèmes.

D'autres projets inspirants sont accessibles dans les autres fiches thématiques, comme :

- **Programme « Environn'mental » de la Communauté de communes Frasne-Drugeon (Doubs)** ; dans la fiche Bien être, santé mentale et bénéfices du dehors.
- **« Le Trois » : réhabilitation de l'ancien tribunal de Château-Chinon pour en faire un lieu partagé en centre-bourg** dans la fiche aménagements territoriaux favorables aux trois santés.

4. Exemples d'indicateurs pouvant être mobilisés

Les indicateurs/descripteurs recueillis dépendent de la finalité du recueil :

- Les indicateurs de suivi de l'action  permettent de rendre compte de la réalisation de celle-ci, en termes d'activités réalisées et de public touché. Ils alimentent le bilan de l'action.
- Les indicateurs d'évaluation  répondent à des objectifs d'évaluation déterminés par l'équipe projet en concertation avec les financeurs *a minima*. La démarche évaluative va plus loin qu'un suivi de projet, elle s'appuie sur le croisement des informations et des points de vue des différentes parties prenantes et permet de comprendre comment le projet a pu aboutir aux résultats / effets constatés.
- Un même indicateur peut être un indicateur de suivi s'il est considéré seul, ou un indicateur d'évaluation s'il est mis en perspective avec d'autres dimensions. Cela concerne la plupart des indicateurs du tableau ci-dessous.
Par exemple : Nombre de personnes sensibilisées sur la thématique, considéré seul, il s'agit d'un indicateur de suivi. En revanche, s'il est mis en regard avec l'objectif du projet qui était de sensibiliser les 50 professionnels de santé du territoire, il s'agit d'un indicateur d'évaluation qui permettra de déterminer si cet objectif a été atteint. L'analyse des processus permettra de comprendre ce résultat.
- Suivant la temporalité et le déploiement de l'action, il peut être nécessaire d'atteindre dans un premier temps des résultats dits intermédiaires, qui conditionnent l'atteinte des résultats finaux. Par exemple, le niveau d'appropriation collective des principes Une seule santé (résultat intermédiaire) est un préalable indispensable pour réussir à engager une dynamique territoriale durable (résultat final).

Fiche thématique – Qualité des milieux de vie



Le tableau ci-dessous liste des indicateurs potentiels ; liste non limitative et non exhaustive.

	PROCESSUS / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	RESULTATS
ORGANISATION STRUCTURATION RESSOURCES	☒ ☒ Nombre de partenaires impliqués par catégorie d'acteurs (institutionnel, citoyen, chercheur...), par discipline (3 santé)	☒ Nombre d'actions menées par type d'action (information/sensibilisation, accompagnement au changement...)
COLLABORATION / COORDINATION	☒ ☒ Nombre et diversité des partenaires impliqués (santé humaine, animale, environnement, urbanisme, logement, social, habitants...) ☒ ☒ Nombre de réunions ou d'ateliers de co-construction organisés et taux de participation. ☒ Existence d'un comité de pilotage intersectoriel incluant des représentants d'usagers. ☒ ☒ Intégration d'objectifs « Une Seule Santé » dans les documents de planification (PCAET, PLUi, CLS, PAT, SCoT...).	☒ Appropriation collective des principes Une seule santé ☒ Pérennisation des partenariats intersectoriels (conventions, financements, intégration institutionnelle). ☒ Capacité du collectif à initier de nouvelles actions Une seule santé ☒ Nombre de projets ou micro-initiatives portés directement par des habitants.
COMMUNICATION	☒ ☒ Nombre / types d'outils ou supports de sensibilisation utilisés ou co-produits (guides, fiches, supports numériques) ☒ Nombre / catégories d'acteurs impliqués, niveau et modalités d'implication dans la stratégie de communication	☒ Proportion de participants issus du ou des publics cibles
PUBLIC CIBLE	☒ ☒ Qualité et accessibilité des espaces verts (diversité des espèces végétales et animales, aménagements favorables pour profiter de cet espace et créer du lien social) ☒ ☒ Taux de satisfaction des participants aux actions / interventions.	☒ ☒ Nombre de groupes/personnes sensibilisés aux mesures de prévention (ateliers, campagnes) ☒ Proportion de participants issus de publics fragiles ou en situation de précarité (ou tout autre public cible). ☒ Fréquentation des espaces verts (comptages, enquêtes déclaratives). ☒ Part des usagers déclarant une amélioration de leur confort thermique / de leur bien-être psychique
ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES		☒ Évolution des polluants de l'air intérieur. ☒ Surface de sols désimperméabilisés et renaturés (m²) ; surface d'espaces verts biodiversifiés créés ou restaurés. ☒ Diversité des espèces végétales et animales rencontrées ☒ Évolution des concentrations de polluants atmosphériques (fond urbain, proximité trafic) dans les zones ciblées.

5. Acteurs ressources

La mise en œuvre de projets territoriaux autour de la qualité des milieux de vie suppose une mobilisation large d'acteurs des trois santés, des collectivités et de la société civile.

- **Institutionnels** : DREAL, DDT, DRAAF, DDETSPP, ARS, Agences de l'eau, Région, ARB,...
- **Planification, urbanisme, travaux** : Conseils régional et départemental, services techniques communaux/intercommunaux, EPCI (porteurs de SCoT/PLUi/PCAET), agences d'urbanisme, CAUE, bailleurs sociaux, promoteurs, architectes, bureaux d'études, sociétés d'économie mixte, Terragilis, Cerema, Pôle Énergie BFC,...
- **Appui méthodologique, animation et sensibilisation** : CPIE, réseau GRAINE BFC, réseaux RESET, Cerema, Terragilis, Pôle Énergie BFC, structures d'accompagnement des démarches de transition, Atmo BFC, ADEME, Agence Régionale de la Biodiversité, LPO (action de formation à destination des architectes), OFB, animateurs Natura 2000, conservatoire d'espaces naturels,...
- **Habitants, usagers, acteurs associatifs** : collectifs d'habitants, conseils citoyens, associations de quartier, usagers des espaces publics et des services, associations d'éducation à l'environnement.
- **Santé, prévention et médico-social** : établissements de santé et médico-sociaux, maisons de santé, CPTS, professionnels de santé libéraux, services communaux d'hygiène et de santé, maisons sport-santé, CCAS.

6. Quelques outils et ressources

Outil ludique Wagyl : conçu pour animer un groupe de professionnels autour de l'approche One Health, afin qu'ils puissent découvrir, comprendre et s'approprier cette approche, de manière à faciliter sa mise en œuvre.
https://www.esprist.uliege.be/cms/c_12593840/fr/esprist-wagyl?id=c_12593840

Jeu pédagogique « Toute seule santé ! » : jeu de plateau coopératif pour sensibiliser le public aux interdépendances entre les milieux, les végétaux, les animaux et la santé humaine.
<https://www.urbaculteurs.org/nos-formations/formation-jeu-toute-une-sante/>

Guide technique LPO « Rénovation du bâti et biodiversité » : pour prendre en compte la biodiversité dans vos projets de rénovation énergétique et de renouvellement urbain.
<https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/nature-en-ville/renovation-du-bati-et-biodiversite/renovation-du-bati-et-biodiversite-le-guide-technique>

Centre de ressources Trame verte et bleue :

<https://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/guide-renovation-du-bati-et-biodiversite>

Méthode ECRAINS (Engagement à Construire Responsable pour un Air INTérieur Sain) : méthode de management développée par l'ADEME, qui permet de prendre en compte l'enjeu de la qualité de l'air intérieur dans le cadre d'un projet de bâtiment.
<https://librairie.ademe.fr/batiment/5649-ecrainsR-engagement-a-construire-pour-un-air-interieur-sain-9791029717642.html>

Fiche thématique – Qualité des milieux de vie



Ressources QAI du Pôle Energie BFC : fiches pratiques, retours d'expérience

<https://www.pole-energie-bfc.fr/la-boite-a-outils/ressources-utiles/qualite-air-interieur>

Formations assurées et/ou recensées par le **Pôle Energie BFC** (<https://www.pole-energie-bfc.fr/>) et **TERRAGILIS** (<https://www.terrabilis.fr/>).

Outil **Sésame** - Intégrer l'arbre dans vos projets de renaturation urbaine : Destiné en particulier aux collectivités, Sésame permet d'identifier les espèces les plus à même de produire les services attendus dans le cadre de projets d'aménagement ou de végétalisation.

<https://sesame.cerema.fr/>

Plateforme de ressources [Agir en Bourgogne-Franche-Comté pour la santé du vivant](#)

Fiche thématique – Qualité des milieux de vie



Liste des acronymes utilisés :

ADEME Agence de la transition écologique
ARB Agence régionale de la biodiversité
ARS Agence régionale de santé
BFC Bourgogne-Franche-Comté
CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCAS Centre communal d'action sociale
Cerema Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CLS Contrat local de santé
CPIE Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPTS Communauté professionnelle territoriale de santé
DDT Direction départementale des territoires
DDETSP Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
DRAAF Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EPCI Établissement public de coopération intercommunale
ERP Établissement recevant du public
LPO Ligue pour la protection des oiseaux
MSP Maison de santé pluriprofessionnelle
OFB Office français de la biodiversité
PAT Projet alimentaire territorial
PCAET Plan climat-air-énergie territorial
PLU Plan local d'urbanisme
PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal
PNSE 4 Plan national santé environnement 4
PRSE 4 Plan régional santé environnement 4
QAI Qualité de l'air intérieur
RESET Réseau santé environnement territoire
SCoT Schéma de cohérence territoriale
SRB Stratégie régionale pour la biodiversité
SRCE Schéma régional de cohérence écologique



Fiche thématique

QUALITÉ DES

MILIEUX DE VIE